



Communauté de Communes
La Grandvallière

Compte-rendu de conseil communautaire

Du 25/11/2014 - Salle des fêtes de Chaux du Dombief

Présents : Claude PILLOUD, Michel BEJANNIN, Michel BENOIT, Roger BOICHUT, Michel BOULLIER, Gilles BOURGEOIS, Marc CAPELLI, Jean-Jacques CHARTON, Robert CLEMENT, Raphaël CLERC, Ludovic CRETIN, Liliane FAIVRE, Catherine FONTANEZ, Ghislaine NOUVELOT, Daniel RACLE, Nicole RAMBERT, Jean RICHARD, Jean-Michel SALLAN, Jean-Antoine TEDOLDI, Françoise VESPA, Jacques VINCENT.

Absents excusés : Yvan AUGER, Christian BRUNEEL, Lionel PACHECO

Absents : Jean-Claude BAUDURET, Benoit PIARD, Jean-Paul VUILLET

Ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Catherine FONTANEZ

.....
Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 30 septembre 2014 : approuvé avec 20 voix pour et une abstention

Présentation « Un deuxième toit pour les apprentis »

Un réseau de partenaires : MSA, Familles Rurales de Franche Comté, Fédération départementale des coopératives laitières, Maison familiale rurale, A.M.A.T

Des soutiens : Europe ; Conseil Général de Franche Comté ; Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Réseau rural de Franche Comté

Leur projet : Accompagner le jeune et sa famille à l'entrée d'un parcours en alternance, hébergement, restauration. Plus on va vers un monde rural, plus c'est difficile..

Triple enjeu :

- ▶ L'emploi des jeunes
- ▶ Le développement économique des entreprises et des exploitations
- ▶ La contribution à la dynamique des territoires ruraux

Une couverture régionale avec 2 moyens :

- ▶ 1 référent par territoire (mise en relation, personne ressource, médiation, ...)
- ▶ 1 outillage qui cadre et rassure (charte, contrat de location, ...)

Une solution adaptée pour toutes les demandes :

- ▶ Chez l'habitant
- ▶ Hébergement sec
- ▶ Hébergement collectif
- ▶ Co-location

Le but de cette rencontre :

- ▶ **Pour** relayer le dispositif auprès des jeunes concernés de nos communes.
- ▶ **Et pour** nous aider à trouver des hébergements à proximité du lieu de stage.

Le référent Communauté d'Agglomération du Grand Dole :

- ▶ Monsieur Dominique TISSIER, directeur de la MFR de Doucier
mfr.doucier@mfr.asso.fr

1- Gendarmerie

Avenants :

Isolation Entreprise Bonglet :

- suppression de certains travaux – 660 €

Menuiserie aluminium Entreprise Goyard :

- Travaux supplémentaires 1 749 €

Serrurerie Entreprise MARCOU :

- grilles de ventilation supplémentaires 561 €

Total des avenants 1 649 €

Vote : Approuvé à l'unanimité

Prêt :

	10 ANS	
	CREDIT AGRICOLE	BANQUE POPULAIRE
Montant demandé	200 000 €	200 000 €
Taux fixe	1,74%	2,18%
Cout par an	21 834 €	22 313 €
Montant des intérêts	18 338 €	23 134 €
Frais de dossier	400 €	0 €
Cout total	18 738 €	23 134 €

Monsieur le Président propose de retenir la proposition du CREDIT AGRICOLE

Vote : Approuvé à l'unanimité

2- Assurance TechniJura

Le Président explique au Conseil communautaire que la Société Technijura, avec laquelle un crédit-bail est en cours, a souscrit avec son propre assureur une **assurance « pour le compte du propriétaire »** à partir du 1^{er} mars 2014. Le Président propose donc de suspendre les facturations à la Société Technijura concernant l'assurance « pour le compte du propriétaire » à compter du 1^{er} mars 2014, tant que celle-ci justifie être couverte par sa propre assurance

Vote : Approuvé à l'unanimité

3- Convention de Mise à Disposition du bâtiment Fer

Le Président explique au Conseil communautaire qu'une procédure de vente entre la communauté de communes La Grandvallière et la commune de Saint-Laurent est en cours concernant une partie du bâtiment fer cadastré AC 328, situé place de la Libération à Saint-Laurent, et que, dans l'attente de la signature de l'acte, la commune souhaite entreprendre des travaux sur ce bien. Il propose de signer une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de cette partie du bâtiment, en attendant la vente effective.

Vote : Approuvé à l'unanimité

4- Epicerie les Piards : loyers

Le Président rappelle que la communauté de communes La Grandvallière est propriétaire du bâtiment de l'épicerie des Piards, et que ce service est utile à la clientèle à la fois locale et touristique, vu l'éloignement des centres commerciaux.

Il propose d'établir un bail commercial pour une durée de 3 ans avec la commune des Piards et de proposer un loyer évolutif de 400 € la première année, 500 € la deuxième année et 600 € la troisième année.

Vote : Approuvé à l'unanimité

5- Décision modificative

Monsieur le Président explique qu'il convient de procéder aux virements de crédits suivants sur l'exercice 2014 :

Dépenses de fonctionnement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Compte 6188 (chapitre 011)	3 080 €	
Compte 62878 (chapitre 011)	10 100 €	
Compte 6574 (chapitre 65)		10 100 €
Compte 66111 (chapitre 66)		3 080 €
TOTAL	13 180 €	13 180 €
Dépenses d'investissement	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Compte 1641 (chapitre 16)		2 650 €
Compte 204132 (chapitre 204)		400 €
Compte 2041582 (chapitre 204)		13 600 €
Compte 2181 (chapitre 21)	14 000 €	
Compte 2188 (chapitre 21)	2 650 €	
TOTAL	16 650 €	16 650 €

Vote : Approuvé à l'unanimité

6- Subvention Mutualité Française et Contart Enfance Jeunesse

Le Président rappelle que, suite à la délibération du 26 février 2013, la communauté de communes a signé une convention avec la Mutualité Française du Jura pour la gestion du RAMI. L'article 3 de cette convention stipule que la rémunération pour ce service (16 067 €) doit se faire sous forme de subvention.

Il précise également qu'il est possible d'obtenir une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales sur le montant à charge de la communauté de communes en signant un contrat Enfance Jeunesse avec la Caf.

Vote Versement de la subvention : Approuvé à l'unanimité

Vote Signature Contrat Enfance jeunesse : Approuvé à l'unanimité

7- Convention avec St Laurent : ménage

Il s'agit de modifier une convention existante pour une femme de ménage de la Commune de Saint Laurent : réduire à 2h au lieu de 3h

Vote : Approuvé à l'unanimité

8- Tarifs garages gendarmerie

Vu les travaux de rénovation de la gendarmerie de Saint Laurent, Monsieur le Président propose d'augmenter les tarifs de location des garages de 5 € soit 38 € /mois.

Vote : Approuvé à l'unanimité

9- Désignation des Délégués au Comité Rivière Ain/Amont

Qu'est-ce qu'un contrat de rivière ?

C'est un accord technique et financier entre :

- ➔ des maîtres d'ouvrages (syndicats, communes, com de com, PNR, associations...)
- ➔ des partenaires financiers (Etat, Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'eau).

sur un programme d'actions et sur un projet commun d'orientation pour les rivières d'un bassin versant.

Les objectifs du contrat : Protéger, Restaurer, Valoriser les rivières de l'Ain amont

Monsieur le Président précise qu'il faut élire deux délégués et deux suppléants pour représenter la Collectivité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECLARE élus en qualité de Délégués au comité de rivière Ain/Amont :

Monsieur Christian BRUNEEL

Monsieur Jean RICHARD

DECLARE élus en qualité de Délégués suppléants au comité de rivière Ain/Amont :

Madame Françoise VESPA

Monsieur CLERC Raphaël

10- Présentation ADMR

L'ADMR propose 4 gammes de services :

- Domicile
- Autonomie
- Famille
- Santé

L'ADMR est présente dans toute la France

- 3 270 Associations locales
- 94 Fédérations départementales
- 110 000 Bénévoles
- 100 000 Salariés
- 722 900 Clients

Une culture du service à la personne

- L'universalité
- La proximité
- Le respect de la personne
- La citoyenneté



L'ADMR dans le JURA :

- 30 Associations locales
- 1 Fédération
- 764 Salariés (490 ETP)
- 6000 Personnes aidées

L'ADMR DE SAINT LAURENT : Service aide à domicile, 39 rue du coin d'Amont , 39150 Saint Laurent,

Tel: 03 84 60 83 02

16 communes desservies, 12 bénévoles de proximité, dont 8 bénévoles permanentes

En 2013:

- 17 Aides à domicile (9 ETP)
- 1 assistante technique: (0.80 ETP)
- 14 338 heures réalisées auprès de 175 foyers
- 46 personnes ont le service Téléalarme
- 4.40 km/heure d'intervention
- 318h de formation suivies par 11 salariées

- **La gamme DOMICILE pour tous**

Ménage, repassage : 20.80€ de l'heure exo, 21.10€ de l'heure non exo

- **La gamme AUTONOMIE**

- Ménage, entretien du linge, courses, préparation des repas
- Aide aux actes essentiels de la vie quotidienne
- Téléassistance Filien ADMR. 27€/mois .

- **La gamme FAMILLE**

Garde d'enfants à domicile

- **La gamme SANTE**

_Service de soins infirmiers pour personnes âgées ou handicapées :

SSIAD des Lacs – antenne à Saint- Laurent (16 lits)

- 1 infirmière coordinatrice
 - 5 aides-soignantes
 - Service d'hospitalisation à Domicile

Questions Diverses

Bilan sur les contrats de gaz :

Les contrats de gaz des différentes structures de la collectivité arrivaient à échéance en fin d'année. Vu le fin des tarifs réglementées et le peu de temps dont la collectivité disposait pour étudier toutes les possibilités, Monsieur le Président précise que les contrats ont été « re » négociés (avec tout de même des baisses significatives) pour une durée d'un an en vue de procéder à une nouvelle étude dans l'année 2015 .

Séance levée à 22h20